

**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS
COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX**

SYNOPSIS

COMITÉ EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 328^E SESSION

Date 04/07/2022 - 08/07/2022

Type d'activité Procédures de suivi

Lieu Réunion hybride: Strasbourg, vidéoconférence

Direction (Service) DGI Droits de l'Homme et État de droit (Département des Droits sociaux)

Origine/DG Remarques Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Objectif(s)**
- Examen des réclamations collectives en instance.
 - Examen des rapports nationaux pour les Conclusions XXII-3 (2022) de la Charte de 1961 et les Conclusions 2022 de la Charte révisée.
 - Examen des rapports nationaux pour les Constats 2022 ;
 - Examen des développements relatifs à la procédure sur des dispositions non acceptées ;
 - Reprendre la discussion sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail du Comité des Ministres (GT-CHARTÉ) sur le renforcement de l'action du Conseil de l'Europe ;

- Examen et adoption du projet de commentaires du Comité des Ministres sur la Recommandation 2233(2022) et 2234(2022) de l'Assemblée parlementaire ;
- Examen des modifications du Règlement en vue de leur adoption.

Résultats

- 1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité dans l'affaire Fédération européenne des Associations nationales travaillant avec les Sans-abri (FEANTSA) c. Belgique, réclamation n° 203/2021
- 2) Le Comité a adopté une décision sur le bien- fondé concernant des réclamations suivantes :

Syndicat CFDT de la métallurgie de la Meuse c. France, réclamation n° 175/2019
- 3) Le Comité a poursuivi son examen des réclamations en instance ;
- 4) Les sous-comités ont examiné des projets de conclusions pour les Conclusions XXII-3(2022) de la Charte de 1961 et pour les Conclusions 2022 de la Charte révisée ;
- 5) Le Comité a examiné les projets de Constats pour les Constats 2022 ;
- 6) Le Comité a adopté des modifications à son Règlement ;
- 7) Le Comité a tenu une discussion sur les travaux en cours du GT-CHARTe.

Conclusions/ Suivi

Le Comité a donné des instructions au Secrétariat :

- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en instance ;
- de transmettre aux parties et de publier la décision sur la recevabilité ;
- de transmettre des décisions sur le bien- fondé aux parties et au Comité des Ministres selon la procédure habituelle ;

- de publier le Règlement révisé et le notifier si nécessaire ;
- De reprogrammer l'examen du projet de commentaires sur les Recommandations 2233(2022) et 2234(2022) de l'Assemblée parlementaire au Comité des Ministres pour la session de septembre.

Participants

Karin LUKAS, Présidente
 Eliane CHEMLA, Vice-présidente
 Aoife NOLAN, Vice-présidente
 Giuseppe PALMISANO, Rapporteur général
 József HAJDÚ
 Barbara KRESAL
 Kristine DUPATE
 Karin Møhl LARSEN
 Yusuf BALCI
 Tatiana PUIU
 Paul RIETJENS
 George THEODOSIS
 Mario VINKOVIC
 Miriam KULLMAN

Secrétariat CdE

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif
 Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint